AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0284
FR0000073298-FS0141

18 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 février 2019, la société Schroders Plc (1 London Wall Place, Londres, EC2Y 5AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2019, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle agissant pour le compte de fonds et de clients[1], le seuil de 5% du capital de la société IPSOS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 2 161 796 actions IPSOS[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société[3] répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Schroder Investment Management Limited	2 151 045	4,84	2 151 045	4,30
Schroder Investment Management North America Limited	10 751	0,02	10 751	0,02
Total Schroders plc	**2 161 796**	**4,86**	**2 161 796**	**4,32**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

[1] Schroders Plc est la société mère de la société Schroder Administration Limited, société holding détenant l'intégralité des participations du groupe Schroder, en ce compris la société Schroder International Holdings Limited, qui est la société mère de Schroder Investment Management Limited laquelle est gestionnaire de fonds détenant des actions indirectement pour le compte de clients. Schroders Investment Management North America Limited est une filiale de Schroder Investment Management Limited et est un gestionnaire de fonds discrétionnaire détenant des actions indirectement pour le compte de clients. Le déclarant a précisé que la société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action IPSOS à l'exception des actions détenues par Schroder Investment Management Limited et Schroders Investment Management North America Limited telles que déclarées dans la présente déclaration.
[2] Dont 16 126 CFD sans échéance portant sur autant d'actions IPSOS.
[3] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 50 004 507 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.